

COMMUNE DE SERMANO (HAUTE-CORSE)

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 1^{er} décembre 2021

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil concernant Monsieur Charles François MARIANI, époux de Madame Thérèse Estelle Marie DEFENDINI, demeurant à BASTIA (20200) 17 Boulevard de MONTERA né à ZALANA (20272), le 1^{er} janvier 1923, décédé à BASTIA (20200), le 23 janvier 2014.

Propriétaire à titre de bien propre des biens ci-après désignés :

A SERMANO (20212) lieudit SERMANO

-Une propriété bâtie à usage d'habitation section B n°371 d'une contenance de 340m².

A SERMANO (20212) lieudit PERGA

-Une parcelle de terre section C n°127 de 22687 m².

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire